

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE**

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

INVESTISSEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2022 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2015-2020 ;

Vu la note d'information conjointe du ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 13 février 2023 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2023 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur**
- **Aire de jeux Multisports**
- **Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED**
- **Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures**
- **Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires**
- **Centre Culturel Communal Charlie Chaplin – remplacement du grill scénique**
- **Gymnase Henri Wallon - remplacement des sols sportifs**
- **City stades Grappinière et place des Cardons**
- **Gymnase Ambroise Croizat : Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture**
- **Groupe scolaire Angelina Courcelles : réfection de salles de classes**

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de sa sélection dans la liste des communes susceptibles de bénéficier de la dotation politique de la ville en 2023.



Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur	Investis- -sement	Parallèlement au "Défi énergie" réalisé tout au long de l'année 2022, réduire drastiquement la consommation de chauffage sur le site	Novembre 2023	Septembre 2024
Aire de jeux Multisports	Investis- -sement	Développer des activités de proximité dans les « quartiers politique de la ville » en accueillant un terrain multi-sports et une aire de jeux pour les enfants	Octobre 2023	Décembre 2023
Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED	Investis- -sement	Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. L'isolation, associée à l'étanchéité, doit permettre de tendre vers l'objectif de réduction de consommation d'au moins 40%.	Novembre 2023	Août 2024
Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures	Investis- -sement	Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. L'isolation, associée à l'étanchéité, doit permettre de tendre vers l'objectif de réduction de consommation d'au moins 40%.	Novembre 2023	Mai 2024
Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires	Investis- -sement	Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux	Juillet 2023	Août 2024
Centre Culturel Communal Charlie Chaplin – remplacement du grill scénique	Investis- -sement	Assurer une meilleure sécurité des agents et des artistes Offrir des spectacles plus qualitatifs aux usagers	Juillet 2023	Février 2024
Gymnase Henri Wallon - remplacement des sols sportifs	Investis- -sement	Assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers	Juin 2023	Septembre 2023
City stades Grappinière et place des Cardons	Investis- -sement	Développer des activités de proximité dans les « quartiers politique de la ville » en entretenant les équipements destinés aux jeunes (reprise du revêtement de sol et de leurs abords)	Octobre 2023	Novembre 2023
Gymnase Ambroise Croizat : Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture	Investis- -sement	Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. L'isolation, associée à l'étanchéité, doit permettre de tendre vers l'objectif de réduction de consommation d'au moins 40%.	Juillet 2023	Août 2023
Groupe scolaire Angelina Courcelles : réfection de salles de classes	Investis- -sement	Permettre aux enseignants d'accueillir les écoliers dans les meilleures conditions possibles	Juillet 2023	Août 2023

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Préfète de département du commencement d'exécution de chaque opération.

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2023, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 1 175 000,00 €** ainsi réparti:

- **n° 1 " Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur "** à hauteur de 79,89% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 316 667,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **253 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 2 " Aire de jeux Multisports "** à hauteur de 40,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 300 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **120 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 3 " Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED "** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 220 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **176 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 4 " Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures "** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 213 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **170 400,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 5 " Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires "** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 197 995,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **158 396,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 6 " Centre Culturel Communal Charlie Chaplin – remplacement du grill scénique "** à hauteur de 79,23% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 181 742,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **144 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 7 " Gymnase Henri Wallon - remplacement des sols sportifs "** à hauteur de 73,20% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 100 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **73 204,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 8 " City stades Grappinière et place des Cardons "** à hauteur de 34,63% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 115 500,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **40 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 9 " Gymnase Ambroise Croizat : Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture "** à hauteur de 40,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 50 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **20 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 10 " Groupe scolaire Angelina Courcelles : réfection de salles de classes "** à hauteur de 40,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 50 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **20 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

Le montant de la subvention sera versé au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et le cadencement suivant :

- 30 % de la subvention sera versé à titre d'avance lors du commencement de réalisation du projet ;
- 50 % de la subvention sera versée à titre d'acomptes en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la commune ;

A l'appui de ses demandes de paiement, le bénéficiaire déposera un état récapitulatif détaillé, qu'il datera et certifiera exact, des dépenses réalisées, accompagné des pièces justificatives et copies des factures acquittées.

- Le solde de la subvention sera versé après transmission d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées certifiées par le comptable public de la commune accompagné des copies des factures acquittées et des pièces justificatives non encore produites.

Ces justificatifs devront être produits auprès du service dans les 3 mois maximum à compter de la fin de l'opération.

L'ensemble des factures et autres justificatifs doit être établi au nom du bénéficiaire.

Tous les versements sont effectués au vu d'un certificat administratif établi par l'ordonnateur et de l'état récapitulatif détaillé des dépenses effectuées.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention

La présente convention est établie jusqu'à la date d'achèvement de la réalisation des projets présentés à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 : Engagements de la commune

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin par l'administration.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution des actions décrites à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

En cas de modification sans autorisation de l'affectation de l'investissement prévu à l'article 2, avant expiration d'un délai de 5 ans, la subvention devra être reversée par le bénéficiaire.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention attribuée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,

La préfète de la région Auvergne-Rhône Alpes
préfète du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
 Reçu en préfecture le 06/10/2023
 Publié le
 ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE



Intitulé de l'opération :

Projet n°1 : Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	316 667,00 €	DPV	253 000,00 €
- isolation thermique par l'extérieur 199 940,10 €		Ville	63 667,00 €
- remplacement de l'étanchéité toiture 116 726,90 €			
Total HT	316 667,00 €	Total	316 667,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2 : Aire de jeux Multisports

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	300 000,00 €	DPV	120 000,00 €
		Ville	180 000,00 €
Total HT	300 000,00 €	Total	300 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°3 : Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	220 000,00 €	DPV	176 000,00 €
Devis joints :		Ville	44 000,00 €
- isolation thermique par l'extérieur 215 402,24 €			
- relamping LED 5 014,75 €			
Total HT	220 000,00 €	Total	220 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4 : Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux (devis joint) :	209 680,00 €	DPV	170 400,00 €
- isolation thermique par l'extérieur 118 455,16 €		Ville	42 600,00 €
- menuiseries extérieures 91 224,97 €			
Coordination / sécurité 1 520,00 €			
Bureau de contrôle 1 800,00 €			
Total HT	213 000,00 €	Total	213 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°5 : Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Acquisition de 123 vidéoprojecteurs interactifs	197 995,00 €	DPV	158 396,00 €
1 381,72€ HT (prix unitaire avec accessoires)		Ville	39 599,00 €
+ 228€ HT/unité (prestation de pose)			
Total HT	197 995,00 €	Total	197 995,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°6 : Centre Culturel
Chaplin – remplacement**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Acquisition et pose (devis joint)	179 742,00 €	DPV	144 000,00 €
Bureau de contrôle	2 000,00 €	Ville	37 742,00 €
Total HT	181 742,00 €	Total	181 742,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°7 : Gymnase Henri Wallon - remplacement
des sols sportifs**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux (fourniture et pose) devis joint de 100 027,12€	100 000,00 €	DPV	73 204,00 €
		Ville	26 796,00 €
Total HT	100 000,00 €	Total	100 000,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°8 : City stades Grappinière et place des
Cardons**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	110 000,00 €	DPV	40 000,00 €
Imprévus	5 500,00 €	Ville	75 500,00 €
Total HT	115 500,00 €	Total	115 500,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°9 : Gymnase Ambroise Croizat : Travaux
d'isolation et d'étanchéité de la toiture**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux devis joint de 50 338,00€	50 000,00 €	DPV	20 000,00 €
		Ville	30 000,00 €
Total HT	50 000,00 €	Total	50 000,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°10 : Groupe scolaire Angelina
Courcelles : réfection de salles de classes**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux devis joint de 49 789,78€	50 000,00 €	DPV	20 000,00 €
		Ville	30 000,00 €
Total HT	50 000,00 €	Total	50 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE